



# Débat d'Orientation Budgétaire 2026

## Rapport provisoire sur les Orientations Budgétaires



## ***SOMMAIRE***

### **I- Introduction**

### **II- Contexte général : situation économique et sociale**

#### **II- Situation financière de la commune**

**III.1 Éléments rétrospectifs et faits marquants 2024**

**III.2 Situation de la dette**

**III.3 La fiscalité locale**

### **III- Orientations Budgétaires 2026**

#### **IV.1- Le fonctionnement**

**Perspectives et projections pluriannuelles**

#### **IV.2- L'investissement**

## **Conclusion**

## I - Introduction

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

**Afin de permettre un temps de réflexion suffisant et permettre également des arbitrages après échanges avec les différents partenaires, la collectivité a choisi de respecter un délai minimum d'un mois entre le DOB et l'adoption du BP.**

**Date prévisionnelle d'adoption du BP 2026 : conseil municipal du 12/02/2026.**

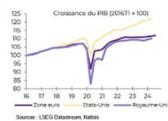
### Objectifs du DOB :

- Informer sur la situation financière de la collectivité de l'année écoulée en particulier.
  - Échanger sur les orientations budgétaires pour l'année 2026.
- 

### Dispositions légales : contexte juridique ordinaire

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT pour les communes).

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.



### Contenu du DOB :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses. Présentation, le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 :

Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (budget principal et budgets annexes).

### Délibération :

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

### Compte-rendu de séance et publicité :

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci doit être mis à la disposition du public à la Mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, etc. (Décret n° 2016-841 du 24/06/2016).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (Décret n° 2016-834 du 23/06/2016).

## II. Contexte général : situation économique et sociale

### Environnement macro-économique

#### a. Monde et Europe : Une stabilisation économique mais des menaces géopolitiques

À l'échelle mondiale, la croissance économique devrait rester modérée en 2026, après plusieurs années marquées par la pandémie, les tensions géopolitiques et le resserrement des politiques monétaires. En Europe, la croissance demeure faible mais positive, autour de 1 % à 1,5 %.

L'inflation connaît un ralentissement net au niveau mondial et européen (prix de l'énergie et la normalisation progressive des chaînes d'approvisionnement). Dans la zone euro, l'inflation se rapproche de l'objectif de 2 %, même si des risques persistent. Dans ce contexte, les conditions de financement tendent à se stabiliser. Une diminution limitée des taux directeurs de la BCE est possible mais dépendante d'une poursuite de la tendance désinflationniste.

Les risques de nouvelle déstabilisation demeurent présents au vu de l'évolution géopolitique mondiale : politique étrangère américaine volontariste (Venezuela, politique économico-tarifaire agressive), guerre en Ukraine, révolte en Iran et conflit entre Chine continentale et Taïwan.

#### b. France : Une stabilisation mais une pression budgétaire

En France, les prévisions de croissance restent modérées mais positives pour 2026 (+1,0% selon la BdF). La Banque de France prévoit dans sa note de projections économiques de décembre 2025 une stabilisation de l'inflation sur les années futures (2026 – 2028).

En France, la tendance pourrait être à une stagnation ou une légère baisse des taux de financement compte tenu du contexte européen. Cela permet d'envisager sereinement la possibilité d'un financement moyen-long terme des investissements communaux.

La France demeure confrontée à un déficit public élevé et à un niveau de dette important, ce qui la rend vulnérable à une remontée des taux d'intérêt.

### 2. Loi de finances 2026

#### a. Un budget 2026 encore susceptible de modifications

Le Projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026) s'inscrit dans un contexte politique et budgétaire particulièrement instable, marqué par l'absence de majorité parlementaire solide et par de fortes tensions autour des solutions à apporter pour un redressement des finances publiques. Le débat parlementaire n'a pas permis de trouver un consensus sur la répartition de l'effort budgétaire et notamment sur la répartition de l'effort entre l'État, la sécurité sociale et les collectivités territoriales.

Le PLF 2026 n'a pas été adopté dans les délais constitutionnels à la fin de l'année 2025. Afin d'assurer la continuité de l'action publique, une loi spéciale budgétaire a été adoptée, permettant la reconduction provisoire des crédits et des ressources existantes au début de l'année 2026. Cette loi spéciale ne préjuge toutefois ni du contenu définitif du PLF, ni des arbitrages finaux qui pourraient résulter des débats parlementaires à venir.

006-210600383  
Dans ce contexte, les mesures présentées dans le PLF 2026 — notamment celles concernant les collectivités territoriales — doivent être analysées avec prudence. Si les grandes orientations budgétaires sont connues, plusieurs dispositifs demeurent susceptibles d'évolutions significatives au cours de la discussion parlementaire. Cette incertitude renforce les difficultés de projection financière en particulier vis-à-vis de leurs ressources futures.

Reçu le 13/02/2026

b. Une contribution des collectivités territoriales à l'effort budgétaire

Le PLF 2026 s'inscrit dans un contexte de forte contrainte budgétaire nationale, avec un objectif affiché de réduction du déficit public. Pour atteindre ces objectifs, l'État demande aux collectivités territoriales de participer à l'effort collectif à travers des mécanismes de contribution et de maîtrise des dépenses. Le Gouvernement évalue cet effort à environ 4,6 milliards d'euros pour 2026, contre 2,2 milliards en 2025. Le centre des finances locales évalue l'effort réel à environ 8 milliards d'euros lorsque l'on intègre tous les effets (ponctions, gels, ajustements de recettes). Au niveau communal, trois dispositifs affectés par ces changements pourraient avoir un impact.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat aux communes est stabilisée au niveau de 2025 (~27 Md€), sans revalorisation automatique pour tenir compte de l'inflation, ce qui constitue une perte de pouvoir d'achat compte tenu de l'inflation.

Le dispositif de financement de l'Etat par ponction 'exceptionnelle' des recettes communales, le Dilico (Dispositif de lissage conjoncturel, ) devrait être utilisé comme levier de contribution des collectivités à l'effort budgétaire. La contribution totale prévue est de 2mds€ contre environ 1Md en 2025. Risque de diminution des recettes fiscales ?

Le fonds vert (subventions et co-financements de l'état pour des projets favorisant la transition énergétique, la protection de la biodiversité, la rénovation énergétique des bâtiments publics et re baisse la mobilité durable) déjà fortement réduit en 2025 (-60%) devrait encore être affecté (-44% d'autorisations d'engagement). Risque de diminution des subventions de nos projets d'investissement ?

### **III-Situation Financière de la Commune**

Les principaux indicateurs financiers doivent être abordés, tels que l'évolution des dépenses et recettes de Fonctionnement, de l'épargne brute et nette, du besoin de financement de la section d'investissement ou de la capacité de désendettement.

L'analyse rétrospective des résultats financiers de la commune constitue un préalable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en fonctionnement qu'en investissement.

Les résultats de 2025 définitifs feront l'objet d'une présentation et d'un vote au cours de la séance du Conseil municipal consacrée au budget. Les résultats de 2025 ci-dessous sont donc des résultats provisoires non encore approuvés.

#### **III.1-Résultats de la section de Fonctionnement par chapitre**

<b>RECETTES</b>					
<b>Chapitres</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Struct 2025</b>
Atténuation de charges	67 980	68 055	37 845	39 945	0,8%
Produits des services	180 252	189 689	195 365	193 546	3,8%
Taxes locales	2 972 719	3 319 584	3 466 000	3 393 540	66,4%
Dont TF et TH	2 500 703	2 845 769	3 048 634	3 177 221	62,1%
Autres produits fiscaux	613 724	613 985	614 366	784 618	15,3%
Dotations et Participations	534 539	560 928	584 963	672 840	13,2%
Autres produits de gestion	154 478	229 897	215 028	218 554	4,3%
Divers (hors cessions)	108	211	211	165	0,0%
<b>Recettes réelles</b>	<b>4 523 800</b>	<b>4 982 349</b>	<b>5 113 778</b>	<b>5 303 208</b>	<b>100,0%</b>
<b>DEPENSES</b>					
<b>Chapitres</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>Struct 2025</b>
Charges à caractère Gal.	1 390 323	1 425 400	1 574 265	1 498 365	35,7%
Frais de personnel	2 099 885	2 235 543	2 260 494	2 329 305	51,3%
Autr. Charges de Gestion	328 550	417 393	314 913	283 248	7,1%
Atténuation de Produits (FPIC)	85 000	95 847	175 930	245 190	4,0%
Charges Financières	54 215	73 775	83 190	79 722	1,9%
Dépenses diverses	6 584	27 079	-	591	0,0%
<b>Dépenses réelles</b>	<b>3 964 557</b>	<b>4 275 037</b>	<b>4 408 792</b>	<b>4 436 421</b>	<b>100,0%</b>
<b>Epargne Brute</b>	<b>559 243</b>	<b>707 312</b>	<b>704 986</b>	<b>866 787</b>	

#### **A- Les recettes de fonctionnement 2025**

Dans un contexte difficile d'inflation, les résultats positifs de la section de fonctionnement constituant l'épargne brute disponible pour financer les investissements, ont atteint un niveau au-delà des prévisions.

#### **Les recettes fiscales.**

Elles ont subi en 2025 quelques modifications :

- la hausse du montant total des bases fiscales liée à l'évolution du nombre d'habitations,
- la revalorisation générale des bases fiscales de 1,70 % décidée par les services fiscaux (loi des finances 2025),

Cependant, les taux communaux des taxes 2025 sont restés sans changement.

Les recettes fiscales indirectes liées aux droits de mutation sont en forte baisse depuis 2 années consécutives suite à la très bonne année de 2023 à 222.000€ contre 170.000€ en 2025.

006-2106003 De même la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) : 155,000€ contre 172.000 € en 2024.  
Reçu le 13/02/2025  
Dans le même chapitre les autres recettes (taxes de séjour, taxe/publicité extérieure, sont toutes en légère baisse et subissent toujours la fermeture de l'hôtel Campanile.

Parmi les autres produits 'fiscaux', les dotations de la CASA (Attribution de compensation et dotation de solidarité) sont d'un niveau strictement égal depuis plusieurs années ce qui induit en euros constants une baisse de recette importante

### **Les dotations :**

Au chapitre des dotations globales de Fonctionnement, on peut noter à nouveau une baisse des attributions de l'État au total des 2 composantes de la dotation de fonctionnement à 78.000€ contre près de 90.000 en 2024.

Aux dotations d'État s'ajoutent exceptionnellement une dotation DGD dotation générale de décentralisation de la DRAC de 72.000€ au titre du soutien au développement des médiathèques (extension des horaires, livres, etc).

La partie la plus importante des dotations provient de la CAF au profit des actions en direction de l'enfance pour 392,000€.

### **Les autres produits de gestion :**

Ils sont autour de 200.000€ La recherche permanente de recettes nouvelles, même modestes, dans l'ensemble de nos recettes a déjà permis l'augmentation des autres produits de gestion essentiellement composés des loyers perçus qui progressent légèrement. La location des emplacements de bus sur la route de Grasse depuis 2023 s'est poursuivie encore en 2025.

## **B -Les dépenses de fonctionnement 2025**

### **Charges générales :**

L'ensemble des charges respecte la prévision initiale votée au BP 2025 avant les ajustements devenus possibles et votés dans la Décision modificative de fin d'année.

Malgré la fluctuation des tarifs, le chapitre de l'énergie (électricité, gaz carburants) on constate une légère baisse de la dépense en 2025 sous le double effet de la limitation de l'éclairage nocturne et l'installation photovoltaïque.

La maîtrise des **charges générales d'exploitation** qui représente 1,5M€, permet même d'observer une **baisse de ce chapitre de dépenses de 5% par rapport à 2024**.

### **Frais de personnel :**

Le montant des frais de personnel (51% des dépenses des fonctionnements) est en deçà de la prévision initiale.

En 2025, ces frais ont été impactés par l'embauche d'un nouvel agent pour la médiathèque, la hausse des taux de charges sociales de retraite, frais atténués par la recette perçue de la DRAC dans le cadre de la DGD pour extension des horaires d'ouverture du nouvel équipement.

Il n'y a pas eu d'évolution du point d'indice, ni de renfort estival en personnel en 2025.

### **Charges en atténuation de produits**

Ces charges prélevées par l'Etat, ne cessent d'augmenter

Parmi ces le FPIC (Fonds de péréquation inter-communal) prélevé sur notre fiscalité perçue, ne cesse de croître d'année en année pour atteindre 105.000

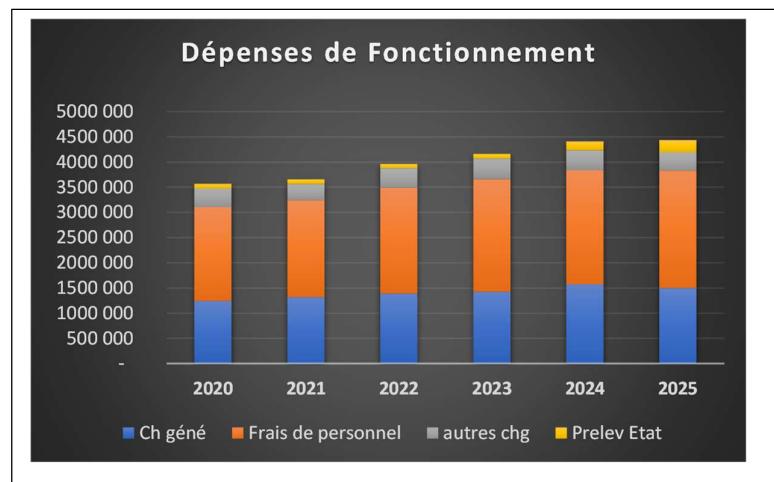
Confrontée depuis 2024 à la pénalité SRU pour manque de logements sociaux, un montant de 98.000€, nous a été réclamé cette année , une dépense supplémentaire qui pèse très lourd dans notre budget.

006-210600383 Par ailleurs à partir de 2025, la commune a été soumise à un nouveau prélèvement. Le mécanisme Reçu le 13/02/2026 DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales, représente 42.000€ et n'avait pas été inscrit au budget initial, le vote du budget étant intervenu avant que le dispositif soit adopté par le gouvernement.

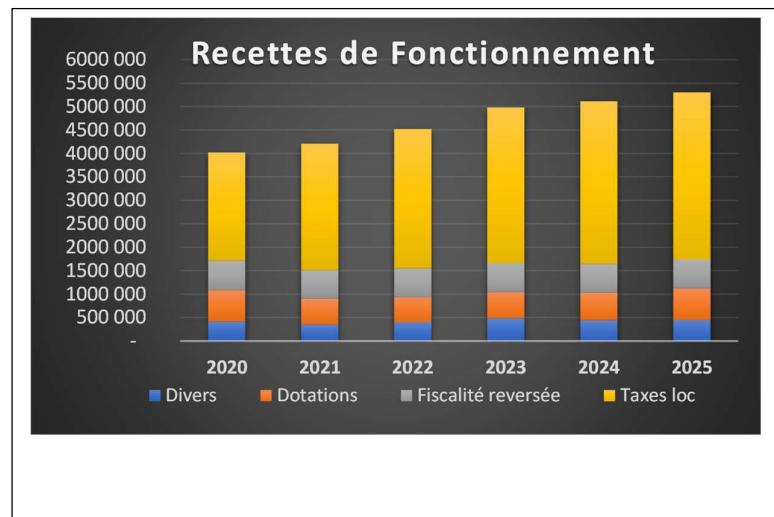
Depuis de nombreuses années les prélèvements de l'État pèsent très lourd dans nos dépenses face à des recettes de dotations qui ne cessent de baisser.

Le graphique ci-dessous montre les évolutions dans le temps des dépenses avec les frais de personnel occupant toujours une part prépondérante d'environ 50 à 52% .

On y voit aussi la part en augmentation des prélèvements de l'État. (en jaune)



Ci-après les recettes montrent la part importante des taxes locales dans l'ensemble des recettes sans évolution conséquente des autres recettes possibles.



**Autres charges de gestion courante**

Dans ce chapitre, les frais liés aux élus (indemnités et charges sociales, sont stables.

L'ensemble des dotations versées à la Caisse des écoles (CDE) et CCAS sont en légère baisse avec un changement comptable dans le budget de la CDE transféré dans le budget général.

**Charges financières :**

Dans ce chapitre, les intérêts d'emprunts ont été moins importants avec la baisse des taux variables indexés sur le taux du livret A.

**Résultats :**

A ce stade et hors produits de cessions, virements de sections à sections, régularisations diverses, le résultat, Recettes- Dépenses de gestion, apparaît supérieur à celui de 2024. Les Recettes progressent de 3,7%, les Dépenses maîtrisées de 0.63% seulement.

Il faut remarquer que seules les recettes fiscales permettent de neutraliser les hausses importantes des prélèvements de l'Etat (SRU, FPIC, DILICO) .

**L'Épargne brute/nette :**

Postes	années	2022	2023	2024	2025
Recettes		4 523 800	4 982 349	5 113 778	5 303 208
Dépenses		3 964 557	4 275 037	4 408 792	4 436 421
<b>Epargne Brute</b>		559 243	707 312	704 986	866 787
<b>Ech Capital de la Dette</b>		123 268	121 609	121 956	122 306
<b>Epargne Nette</b>		435 975	585 703	583 030	744 481

La différence annuelle entre recettes et dépenses des tableaux précédents représente l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, notion essentielle de gestion financière. Cette épargne constitue l'autofinancement communal des investissements et selon une des règles de la comptabilité publique, doit à minima couvrir l'annuité en capital de la dette enregistrée en dépense obligatoire de la section d'investissement, le reste constituant l'épargne nette encore disponible pour poursuivre les investissements.

**L'épargne dégagée en 2025 atteint un niveau record, supérieur à celle des années précédentes malgré l'apparition de nouveaux prélèvements de l'Etat qui puise chaque année dans les ressources des collectivités locales pour assurer son propre budget.**

**Cette épargne 2025 permettra de démarrer l'année 2026 sereinement en continuant à investir.**

**III.2-L'investissement par chapitre**

<b>Les dépenses d'investissement</b>				
<b>Chapitres</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
20-Immobilisations incorporelles	94 656	75 734	60 118	68 491
21-Immobilisations corporelles	194 116	279 469	324 506	532 160
23-Immobilisations en cours	733 724	1 438 609	1 271 734	2 737 352
16-Rbt Capital d'Emprunts	140 735	121 969	122 415	123 305
Autres			11 367	1 448
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>1 163 231</b>	<b>1 915 781</b>	<b>1 790 140</b>	<b>3 462 756</b>
<b>Les recettes d'investissement</b>				
<b>Chapitres</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
13-Subv	95 549	536 437	529 623	923 324
16-Emprunts	-	-	-	500
10-Dotations	336 404	433 990	539 651	385 472
Recettes diverses	2 566	140	64 105	
1068- Excéd de Fonct. Réserves	382 340	596 242	729 056	773 632
<b>Recettes Réelles</b>	<b>816 859</b>	<b>1 566 809</b>	<b>1 862 435</b>	<b>2 082 928</b>

Les dépenses réelles d'équipement, variables selon les années, se situent à un niveau toujours important notamment cette année 2025 avec les gros chantiers de la Médiathèque et de la place des Pins.

Pour financer ces investissements la commune a pu disposer en 2025 de plus de 900.000€ de subventions des divers partenaires financiers.

La commune a disposé également des recettes du Fonds de TVA (sur investissements 2023) et d'un montant de taxes d'aménagement sur les constructions nouvelles le tout pour plus de 360.000€.

Comme chaque année, (hors tableau ci-dessus), les engagements de fin d'année non réalisés viendront compléter dépenses et recettes comptables constituant les restes à réaliser avec report des montants au budget 2025 en 2026.

**III.3-Situation de la dette.**

Le capital restant dû aux banques s'élève en fin d'année à un montant de 3,34M€.

Si l'on revient sur la notion d'épargne, présentée ci-avant, un ratio est calculé entre l'endettement et l'épargne brute dégagée de la section de fonctionnement. Ce ratio est exprimé en nombre d'année qu'il faudrait pour rembourser la dette en y consacrant toute l'épargne, les résultats sont présentés ci-dessous :

<b>années</b>				
<b>Postes</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Recettes	4 523 800	4 982 349	5 113 778	5 303 208
Dépenses	3 964 557	4 275 037	4 408 792	4 436 421
<b>Epargne Brute</b>	<b>559 243</b>	<b>707 312</b>	<b>704 986</b>	<b>866 787</b>
<b>Ech Capital de la Dette</b>	<b>123 268</b>	<b>121 609</b>	<b>121 956</b>	<b>122 306</b>
<b>Epargne Nette</b>	<b>435 975</b>	<b>585 703</b>	<b>583 030</b>	<b>744 481</b>
<b>Capital de la dette (CRD)</b>	<b>3 711 999</b>	<b>3 590 390</b>	<b>3 468 400</b>	<b>3 346 120</b>
<b>CRD/EP BRUTE en années</b>	<b>6,64</b>	<b>5,08</b>	<b>4,92</b>	<b>3,86</b>

006-210600383 À partir du montant de l'épargne 2025, le nombre d'années de désendettement calculé est de 3,86  
Reçu le 13/02/2026 années, en baisse compte tenu de l'amortissement annuel des crédits et du maintien de l'épargne  
brute à un niveau important en 2025

Pour être satisfaisant ce ratio ne doit théoriquement pas dépasser le seuil de 10 années pour y porter une attention particulière et d'une surveillance importante à 12 ans.

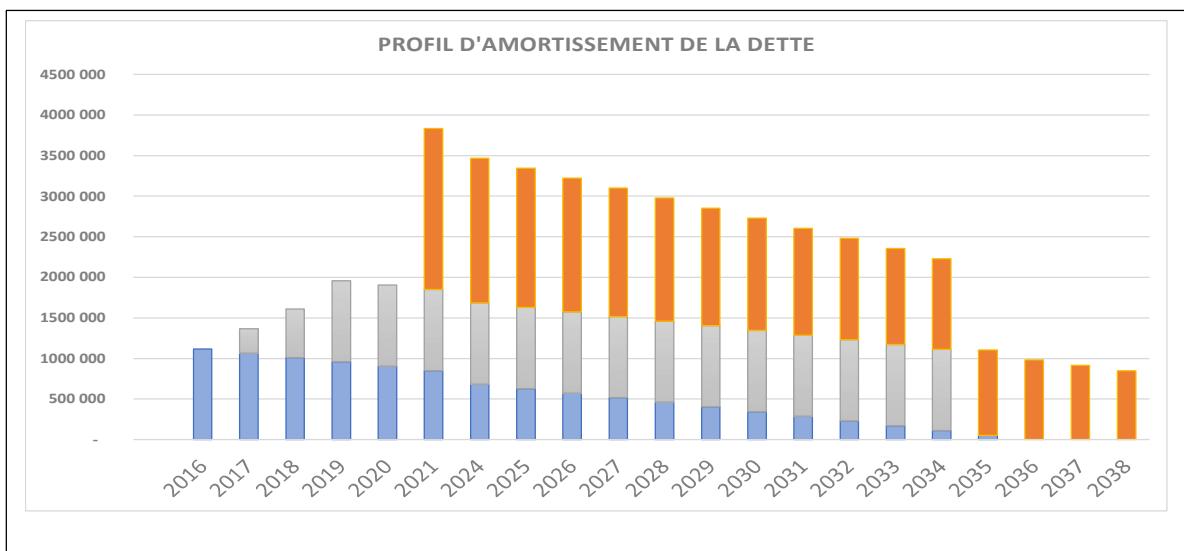
Il faut noter en 2025, la baisse du taux du livret A de 3% à 2,40% a occasionné une légère baisse du montant des intérêts sur les crédits indexés sur ce taux

#### Liste et caractéristiques des emprunts au 31/12/2025

Liste des Emprunts			TAUX VARIABLES		Tx Fixes	
Années	Durée	Montants	Index	Taux	Taux	CRD
2016	20 ans	562 500	1%+Tx livret A	2,70%		302 344
2016	20 ans	562 500			1,29%	327 119
2017	15 ans	1 000 000	0,6%+Tx livret A	2,30%		1 000 000
2021	30 ans	2 000 000			1,57%	1 716 665
		4 125 000				3 346 128

Principales caractéristiques de la dette au 31/12/2025

- Le Budget Général compte 4 lignes de prêts,
- La structure de risque des taux est la suivante :
  - 2,04 M€ soit 61% des crédits sont à taux fixes (Taux moyen 1,53%)
  - 1,3 M€ soit 39% des crédits à taux variable (Taux moyen 2,39% en 2025).



Plantier



Ferrages



Médiathèque

#### III.4-La fiscalité locale

006-210600383 La phase de réforme de la fiscalité locale est arrivée à son terme en 2022.  
Reçu le 13/02/2026

Mais, à partir de 2021, la réforme de la fiscalité des ménages, nous a amenés à relever les taux de taxes foncières.

Avec la disparition de la taxe d'habitation des résidences principales, désormais, seuls les propriétaires supportent les impôts locaux.

En 2025 : Mesure écrite dans la loi des finances, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité des ménages en lien avec l'inflation, a été de 1,70 % contre 3,90% en 2024.

### Les taux des Taxes en 2025

Rappel des taux de 2025, sans changement par rapport à 2024 :

- 27,5% pour le Foncier bâti
- 23,46% pour le Foncier non bâti
- De 11,33% de la Taxe d'habitation

Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires les taux sont majorés de 60% en 2025. Les nouvelles bases estimées de la commune et les taux moyens de référence devraient nous être communiqués en mars 2026 par les services fiscaux accompagnés d'un taux de revalorisation des bases liées à l'inflation 2025, probablement de 0,8%

### **Ressources de la fiscalité locale.**

<b>3 Taxes locales</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Bases TH (hors rés. Secondaires)	749 809	947 887	903 514	807 369
TAUX TH	<b>10,30%</b>	<b>10,92%</b>	<b>11,33%</b>	<b>11,33%</b>
<b>PRODUIT FISCAL TH</b>	<b>77 230</b>	<b>103 509</b>	<b>102 387</b>	<b>91 475</b>
BASES THS	3 230 170	3 370 856	3 250 926	3 246 544
TAUX THS	<b>14,42%</b>	<b>15,29%</b>	<b>15,86%</b>	<b>18,13%</b>
<b>PRODUIT FISCAL THS</b>	<b>465 791</b>	<b>515 404</b>	<b>515 756</b>	<b>588 534</b>
BASES FB	7 550 502	8 127 673	8 556 879	8 795 317
TAUX FB	<b>25,00%</b>	<b>26,50%</b>	<b>27,50%</b>	<b>27,50%</b>
<b>PRODUIT FISCAL FB</b>	<b>1 887 626</b>	<b>2 153 569</b>	<b>2 353 142</b>	<b>2 418 712</b>
BASES FNB	84 607	93 155	101 391	101 756
TAUX FNB	<b>21,33%</b>	<b>22,61%</b>	<b>23,46%</b>	<b>23,46%</b>
<b>PRODUIT FISCAL FNB</b>	<b>18 047</b>	<b>21 062</b>	<b>23 790</b>	<b>23 875</b>
<b>Total recettes</b>	<b>2 448 693</b>	<b>2 793 545</b>	<b>2 995 075</b>	<b>3 122 596</b>

On observe que malgré la revalorisation des bases fiscales de 1,7%, les bases réelles notifiées en fin d'année 2025 sont en diminution notamment les bases de propriétés secondaires.

## **IV-Orientations pour 2026**

Malgré l'incertitude qui plane toujours sur les mesures réelles qui seront prises à partir du vote du budget de la France et son impact sur les budgets des collectivités territoriales, il s'agira de construire

006-210600383 un budget prudent pour permettre avant les élections municipales, d'assurer le bon fonctionnement  
Reçu le 13/02/2026 des engagements en cours.

Une fois de plus comme à partir du budget de 2014 où les communes avait déjà commencé à contribuer fortement au redressement du Budget National ce qui a conduit à voir les dotations de fonctionnement décroître fortement et le FPIC instaurer un nouveau prélèvement sur nos propres recettes fiscales, le risque est à nouveau de devoir contribuer, avec la baisse du taux de TVA récupérée sur les investissements réalisés par la commune en N-2, et sans doute une prolongation du prélèvement DILICO.

### **Les objectifs généraux de l'année :**

- Maîtriser les dépenses générales de fonctionnement à un niveau proche de celui de 2025.
- Veiller aux frais de personnel en se limitant à l'embauche en cours d'année d'un responsable financier en remplacement de celui parti en novembre 2025. (Coût 47.000€, charges sociales comprises)
- Revaloriser les recettes de cantine scolaire par l'indexation constante du prix en parallèle du coût de fabrication des repas.
- Profiter de la baisse des intérêts des crédits variables en cours, liée à la baisse annoncée du taux du livret A sur ces crédits. (de 3% à 2,4% au 1<sup>er</sup> février 2025 et 1,70% à partir du 1<sup>er</sup> février 2026).
- Maintenir une fiscalité toujours attractive en ayant bien conscience que la fiscalité constitue notre principale ressource de fonctionnement (60%). Pas d'augmentation prévue en 2026.
- Modérer le recours à l'emprunt en période de taux toujours hauts en continuant à investir pour le développement du territoire communal, ou bien recourir à l'emprunt pour de très courtes durées.
- Maintenir un bon niveau d'investissement et de service au profit de nos habitants.

### **IV-1 La section de fonctionnement :**

#### **a) Les dépenses de Fonctionnement**

##### **Charges générales d'exploitation :**

Elles représentent plus de 35% des dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général des collectivités locales en général, de par leur composition (achats d'énergie, de fournitures, de petits équipements, dépenses d'entretien-réparation et contrats de prestations de services) constituent un poste très sensible par la hausse des prix des fournitures et services.

Il faudra impérativement poursuivre la recherche de pistes d'économies pour maintenir le développement des équipements. La commune possède bien des équipements qui fonctionnent de façon dynamique, d'autant plus avec la mise en service de la médiathèque et de son parc.

Ils subissent l'impact financier des mesures gouvernementales et représentent toujours entre 51 et 52% des dépenses de gestion.

Une revalorisation des plus bas salaires est intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2026 sans grand impact sur le total des dépenses.

Au chapitre des cotisations sociales sur les salaires, la décision de l'augmentation du taux de cotisations de la CNRACL (retraites) est intervenue en 2025, rétroactivement au 01/01/2025. De 31,65% à 34,65% en 2025, la cotisation doit progresser encore de 3 points pour les 3 années suivantes 37,65 % en 2026 et arriver progressivement à un taux de 43,65% en 2028 !

#### Autres dépenses de gestion :

Les dépenses principales de ce chapitre, indemnités d'élus, Caisse des écoles et CCAS, participation au SDIS06 ainsi qu'au prix des dérogations scolaires. La participation du budget principal à l'équilibre de la caisse des écoles devrait rester stable avec la hausse du tarif de cantine scolaire à revaloriser chaque année par une délibération de 2025 en suivant l'indexation du prix de fourniture des repas appliquée chaque année par notre prestataire.

La contribution au budget du CCAS devrait évoluer légèrement en maintenant le service apprécié de portage des repas à domicile mis en place en fin d'année 2023.

#### Atténuation de produits :

Sans connaitre encore le montant prélevé sur nos recettes fiscales (FPIC) et avec le prélèvement SRU, le chapitre devrait encore évoluer sauf si le mécanisme DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel) est reconduit cette année.

Frais financiers : Les intérêts d'emprunts à taux indexés sur le taux du livret A seront revus à la baisse pour la deuxième année consécutive avec la baisse du taux de ce dernier de 3% à 2,40% depuis février 2025 et à 1,70% en février 2026.

### **b) Les recettes de Fonctionnement**

#### Recettes fiscales :

En 2025, les services fiscaux ont relevé les bases fiscales **c'était 7,1% en 2023, 3,9% en 2024, 1,7% en 2025 et probablement 0,8% en 2026** en lien avec l'inflation. Cette mesure procurera à bases égales une recette supplémentaire limitée à environ 20.000 € seulement, alors que le coût moyen d'un agent supplémentaire est de 35.000€ environ, charges comprises.

Les recettes fiscales représentent plus de 60% de nos recettes totales de fonctionnement, notre dépendance est donc forte sur ce chapitre.

Il faut noter que ne disposant que peu de recettes dynamiques, la commune est confrontée à sa décision en matière de taux d'imposition, ce qui ne peut pas être sans limite. La mise en chantier de logements destinés à l'accession à la propriété devrait apporter un booster à la taxe du foncier bâti et également faire baisser notre pénalité SRU, mais ceci pas avant 2027.

#### **En 2026, il n'est pas envisagé de modifier les taux des taxes**

#### Dotations :

Comme annoncé dans la loi des finances, les dotations de l'État seront inévitablement en hausse.

006-210600383  
Celes de la GAS A ne vont pas évoluer en 2025 ce qui laisse tout un chapitre de nos recettes sans augmentation possible.  
Reçu le 13/02/2026

Au mieux les dotations de la CAF vers la petite enfance seront maintenues.

### Projections 2026 du Fonctionnement

RECETTES	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Chapitres</b>					
Atténuation de charges	67 980	68 055	37 845	39 945	40 000
Produits des services	180 252	189 689	195 365	193 546	180 000
Taxes locales	2 972 719	3 319 584	3 466 000	3 393 540	3 403 000
Dont TF et TH	2 500 703	2 845 769	3 048 634	3 177 221	3 205 000
Autres produits fiscaux	613 724	613 985	614 366	784 618	783 000
Dotations et Participations	534 539	560 928	584 963	672 840	646 000
Autres produits de gestion	154 478	229 897	215 028	218 554	200 000
Divers (hors cessions)	108	211	211	165	200
<b>Recettes réelles</b>	<b>4 523 800</b>	<b>4 982 349</b>	<b>5 113 778</b>	<b>5 303 208</b>	<b>5 252 200</b>
DEPENSES	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Chapitres</b>					
Charges à caractère Gal.	1 390 323	1 425 400	1 574 265	1 498 365	1 705 000
Frais de personnel	2 099 885	2 235 543	2 260 494	2 329 305	2 410 000
Autr. Charges de Gestion	328 550	417 393	314 913	283 248	320 000
Atténuation de Produits (FPIC)	85 000	95 847	175 930	245 190	235 000
Charges Financières	54 215	73 775	83 190	79 722	132 000
Dépenses diverses	6 584	27 079	-	591	
<b>Dépenses réelles</b>	<b>3 964 557</b>	<b>4 275 037</b>	<b>4 408 792</b>	<b>4 436 421</b>	<b>4 802 000</b>
<b>Epargne Brute</b>	<b>559 243</b>	<b>707 312</b>	<b>704 986</b>	<b>866 787</b>	<b>450 200</b>

#### Autres recettes diverses :

Sans mise à disposition de nouveaux locaux à la location, les recettes doivent augmenter seulement au rythme de l'indexation des loyers.

Par contrat, la redevance du Golf de la Grande Bastide atteindra le niveau moyen de 180.000€ dont 30% pour la commune de Châteauneuf (54.000€) et 70% pour la commune de Grasse. A ce montant s'ajoutera une part variable (5000€en 2025)

En 2026 et malgré les incertitudes qui pèsent toujours sur les impacts de la loi des finances sur les budgets des collectivités locales, les différentes orientations et hypothèses conduisent à la construction des projections suivantes qu'il sera nécessaire de suivre de près en matière de fonctionnement dans l'objectif de maintenir une épargne constante pour continuer à investir dans les projets lancés et ceux en perspective.

## IV-2 La section d'investissement

### a) Les dépenses d'investissement

Les principaux projets à réaliser en 2026 se concentreront autour de deux projets lancés depuis plusieurs mois :

L'acquisition de l'ex-hôtel Campanile, projet déjà voté pour lequel une promesse d'achat a été validée pour un montant de 2.540.000€, nécessitant un emprunt de même montant.

La rénovation énergétique des bâtiments scolaires, projet déjà engagé, également estimé à plus d'un million d'€ pour lequel les dossiers de subvention sont lancés.

006-210600383-20260202-D\_0 Ces deux projets représenteront une très grosse partie du budget disponible.  
Reçu le 13/02/2026

À cela s'ajouteront comme chaque année les réfections de quelques routes et chemins en fonction des priorités à définir et des travaux en lien avec les économies d'énergie (photovoltaïque, éclairage).

D'autres travaux sont prévus mais ne pourront tous être réalisés sur un seul exercice.

### ***Projections prévisionnelles de l'investissement en 2026***

<b>Les dépenses d'investissement</b>					
<b>Chapitres</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
20-Immobilisations incorporelles	94 656	75 734	60 118	68 491	130 000
21-Immobilisations corporelles	194 116	279 469	324 506	532 160	2 800 000
23-Immobilisations en cours	733 724	1 438 609	1 271 734	2 737 352	1 500 000
16-Rbt Capital d'Emprunts	140 735	121 969	122 415	123 305	180 000
Autres			11 367	1 448	
<b>Dépenses Réelles</b>	<b>1 163 231</b>	<b>1 915 781</b>	<b>1 790 140</b>	<b>3 462 756</b>	<b>4 610 000</b>
<b>Les recettes d'investissement</b>					
<b>Chapitres</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
13-Subv	95 549	536 437	529 623	923 324	600 000
16-Emprunts	-	-	-	500	2 500 000
10-Dotations	336 404	433 990	539 651	385 472	250 000
Recettes diverses	2 566	140	64 105	500 000	50 000
1068- Excéd de Fonct. Réserves	382 340	596 242	729 056	773 632	450 000
<b>Recettes Réelles</b>	<b>816 859</b>	<b>1 566 809</b>	<b>1 862 435</b>	<b>2 582 928</b>	<b>3 850 000</b>

#### **a) Les recettes d'investissement**

Avec l'autofinancement communal, la commune percevra en 2026 le FCTVA relatif aux dépenses de l'année 2024. Cependant l'État envisage une réduction de la partie reversée aux communes.

Avec le développement des constructions on pourrait compter sur des taxes d'aménagement au moins d'un niveau identique à 2025.

Les autres recettes peuvent être apportées par les subventions qu'il faut impérativement rechercher systématiquement auprès des financeurs, comme cela a été le cas pour le dossier de la Médiathèque.

Outre l'autofinancement et les subventions il n'est **pas envisagé** de recourir à l'emprunt sauf si l'achat du Campanile pour lequel la Commune a déjà signé une promesse d'achat se précisait, emprunt qu'il est prévu de rembourser très rapidement.

D'autres recettes possibles, les cessions de biens immobiliers : plusieurs biens sont en cours d'évaluation, ils ne pourront figurer dans les recettes de l'année tant que les actes ne seront pas signés.

Le tout peut représenter une recette importante qu'il n'est toutefois pas possible d'inscrire au budget primitif.

**Croissance, inflation, chômage... à quoi faut-il s'attendre pour l'économie française en 2026 ?**

À l'exception du ralentissement de la hausse des prix, tous les signaux économiques sont au rouge en France, notamment en raison de l'instabilité politique et de l'absence de budget.

Le contexte économique et les contraintes budgétaires imposées par l'État rendent difficile l'élaboration du budget 2026. L'incertitude demeure sur les recettes et dépenses nouvelles et amoindrit, de ce fait, les marges de manœuvre financières. Les mesures gouvernementales, annoncées dans le PLF 2026, dites « récessives » vont sans doute ralentir l'investissement local. Cependant, la commune continue ses investissements lancés en 2025, mais dans une proportion qui doit être raisonnable et prudente. À noter qu'ils devraient être majoritairement assortis de subventions voire d'un emprunt très court. Nous devons rester prudents dans la gestion, en conciliant les besoins des habitants et les contraintes budgétaires.